

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7389

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RADI HAMID

Date de naissance :

1965

Adresse :

NAFA 1 IM 2 N°3 OULFA

Tél. : 0661381203

Total des frais engagés : 134 + 250

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

29/03/2022

Nom et prénom du malade :

RADI LOUJAIN

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

consultation + vaccination

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 29/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/09/1992	C.S		250 DH	INP : 091028467 Dr. SAADI Bou Pédiatre Allergologue 5 GH 1er Arrondissement Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Adnane BIDAH 49, Boulevard OUM ERRABII HA EL OULFA - CASABLANCA Tel. 0	29/09/2022	134,60

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important**

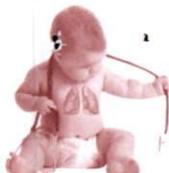
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODI

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Dr. SAADI Bouchra

Spécialiste en Pédiatrie et en Allergologie  
Bilans Allergologiques et explorations respiratoires  
Ancienne Pédiatre au CHU Averroès et à l'hôpital Moulay Youssef



الدكتورة السعدي بشرى  
اختصاصية في طب الطفل و الرضيع  
وفي أمراض الحساسية  
تحليلات الحساسية و التنفس  
طبيبة سابقا بقسم الأطفال بمستشفى  
ابن رشد و مولاي يوسف

Casablanca, le 29-9-12

الدار البيضاء، في

Radi longaine



134,60 Tetraimax 1's

o Aspirchin

Adore 20kg a 4j m T 38

PHARMACIE OUM ERRABII  
Dr. Adnane BIDAH  
49, Boulevard OUM ERRABII HAY HASSAN  
El OULFA - CASABLANCA Tel. 05 22 90 83 32

SAADI Bouchra  
Pédiatre Allergologue  
Immobilier Appart 10 Residence  
Firdaus El Oulfa Casablanca

إقامة الفردوس زاوية شارع أم الريبيع و شارع المركب الإداري - عمارة 5 شقة 10 الطابق الثاني GH1A - الأنف - الدار البيضاء  
Res. Al Firdaous Angle Bd.Oum Rabii et Bd. du complexe Administratif - Imm.5  
App.10 2ème Etage - GH1A- El oulfa - Casablanca - Tél.:05 22 90 83 32